

## Relevé des infractions sportives des compétitions Nationales

RIS n° 14 Semaine 6

Vérification du 30 janvier au 02 février 2015

### I Dossier :

#### Dossier n°26 STELLA EDU SP CALAIS 0623082 :

- Lors de la rencontre 3FF049 du 18/01/2015, le club de la STELLA EDU SP CALAIS a inscrit sur la feuille de match une joueuse possédant une licence mutation « Régionale ».

#### Dossier n°27 STELLA EDU SP CALAIS 0623082 :

- Lors de la rencontre 3FF058 du 01/02/2015, le club de la STELLA EDU SP CALAIS a inscrit sur la feuille de match une joueuse possédant une licence mutation « Régionale ».

### II Feuille de match non parvenue dans les délais ou non parvenue :

Feuille de Match non parvenue dans les délais :

N°	Match	Club	N° club
R181	2MC049	VB SENNECEY LE GRAND CANTON	717763
R182	3MA052	C.O.S. VOLLEY PONT DE L'ISERE	264648
R183	EMA054	SPORT ATHLETIQUE MERIGNACAIS	335197
R184	EMB055	PUC VOLLEY-BALL 2 CFC	757777
R185	2FA082	BEZIERS VOLLEY-BALL 2 CFC	340015
R186	2MD055	TOURCOING VOLLEY-BALL L.M. 2 CFC	594680
R186	3FA057	AUBAGNE VOLLEY-BALL	139175
R187	3FB057	BEZIERS VOLLEY-BALL 3	340015
R188	3FD056	TERVILLE FLORANGE OLYMPIQUE 3	579612
R189	3FF057	AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76	761497
R190	3FG060	VANNES VOLLEY-BALL 2	564105
R191	3MC056	VOLLEY-BALL CLUB DU RHIN	683731
R192	3MF057	AGGLO SUD VOLLEY-BALL 76	761497
R193	3MG059	SAINT AVERTIN SPORTS	374833

**Commission Centrale Sportive**

**Saison 2014/2015**

Feuille de match non parvenue :

N°	Match	Club	N° club
A38	2FB082	FIRMINY VOLLEY-BALL	424347
A39	3FE059	COM ARGENTEUIL 2	957093
A40	3MA058	OLYMPIQUES ANTIBES JUAN PINS	62509
A41	3MB057	T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL 3	314739

**III Résultats non communiqués sur internet dans les délais impartis :**

N°	Match	Date	Equipe recevant	Equipe visiteuse
S108	3MA060	MANDELIEU LA NAPOULE V.B.	C.O.S. VOLLEY PONT DE L'ISERE	01/02/2015 01:13
S109	3MB057	T.O.A.C. - T.U.C. VOLLEY-BALL 3	CASTRES MASSAGUEL VOLLEY BALL CLUB	02/02/2015 22:55

**IV Absence de JIFF lors de la rencontre :**

**Dossier n°09 JIFF AS POUILLY METZ 0576588 :**

- Lors de la rencontre 2MC054 du 01/02/2015, le club de l'AS POUILLY METZ n'avait pas six(6) joueurs JIFF inscrit sur la feuille de match.

**Dossier n°010 JIFF STADE ATHLETIQUE SPINALIEN 0885362 :**

- Lors de la rencontre 2MC055 du 01/02/2015, le club du STADE ATHLETIQUE SPINALIEN n'avait pas six(6) joueurs JIFF inscrit sur la feuille de match.

**Dossier n°011 JIFF VOLLEY-BALL ROMANAIS 0268573 :**

- Lors de la rencontre EFB066 du 31/01/2015, le club du VOLLEY-BALL ROMANAIS n'avait pas trois (3) joueuses JIFF en permanence sur le terrain.

**Dossier n°012 JIFF REVEIL SPORTIF DE SAINT-CYR 0377979 :**

- Lors de la rencontre 2FD083 du 01/02/2015, le club du REVEIL SPORTIF DE SAINT-CYR n'avait pas six(6) joueuses JIFF inscrit sur la feuille de match.

**IV Clubs ne respectant pas le principe n°3 au 31/01/2015 des DAF 2014/2015 :**

- AS HAINNEVILLAISE VOLLEY 0503820
- CERCLE JULES FERRY FLEURY 0456420
- MONTPELLIER AGGLOMERATION VOLLEY-BALL UNIVERSITE 0349271
- MOUETTE V.B POULIGUENNAISE 0440027
- UGS DYS-MAMERS 0720029

La CCS rappelle que ces clubs ont jusqu'au 30 avril 2015 pour se mettre en conformité avec le principe n°3 des DAF.